

RSPG
Réunion du Comité Directeur du 27 juin 2025

Membres présents

Mesdames : Simone Borel, Catherine Denis, Nathalie Gaultier, Geneviève Guinépain, Camille Neuville, Catherine Varin

Messieurs: Henri Cirera, Jean-François Monnet, Gérard Varin

Excusés : Daniel Bérard, Fabio Ferrara, Catherine Galli, Laurence Kocher, Sylvie Vancayselle.

La séance est ouverte à 14h00, par le Président Henri, salle du CDOS.

Laurence Kocher quitte Gap et démissionne de ses fonctions de Trésorière adjointe.

Ordre du jour

1 -Approbation du CR de la réunion du 4 avril 2025

↳ Approuvé à l'unanimité, observation étant faite sur la phrase « Une étude de marché permettrait de démontrer que les coûts pour les adhérents aux différentes activités de la RSPG restent inférieurs par rapport à d'autres clubs » est un constat.

2- Les points reportés de la réunion du 4 avril pour cause d'indisponibilité de la salle

2-1 Mise à jour, approbation du règlement intérieur

Une lecture des changements a été faite. Chacun devra vérifier les propositions et les valider par retour de courriel.

2-2 Covoiturage, coût distance

Cathy D considère que le coût devrait être identique pour chaque personne transportée, alors qu'actuellement il est calculé par voiture, certaine contenant 2 personnes, d'autre plus de 6.

↳ Il est demandé à chacun de réfléchir sur le sujet.

Il est rappelé que le prix du covoiturage est fixé par la formule : $P_k \times D / N = C$

P_k . est un prix kilométrique moyen fixé par le barème des impôts.

D . est la distance parcourue pour se rendre et revenir du lieu de la randonnée

N . est le nombre de personnes dans chaque voiture (Si $N < 4$ on divise quand même par 4).

C . est le coût calculé à payer pour le covoiturage

Dans l'attente d'une éventuelle modification de ce calcul cette disposition doit être respectée par l'ensemble des chauffeurs.

3- Compte-rendu des responsables des commissions

3-1 Commission communication, gestion du site présentée par Catherine D

- La brochure accueil des adhérents. Sur le fond c'est approuvé, seules quelques corrections typographiques doivent être apportées.

- Accueil du mercredi, présenté par Geneviève

La gestion des inscriptions a été présentée, en annexe du règlement.

Bernard Rougny a proposé sa candidature et a rejoint le groupe accueil de la permanence.

3-2 Commission randonnées pédestres

3-3 Commission neige, présentée par Gérard

Le ski pour la saison prochaine sera mardi et/ou jeudi selon les disponibilités des animateurs et le samedi pendant les vacances scolaires.

Journée de bilan avec les animateurs en mai.

4 à 5 sorties par animateurs raquettes, moyenne à respecter pour la saison neige 2026

Prévoir 1 animateur pour 15 participants.

2 animations DVA en début de saison.

Cathy D envisage une initiation au ski de fond, les vendredis après-midi.

↳ Autorisation accordée d'acheter 5 DVA, sur le budget 2024-2025.

3-4 Commission des activités en salles, présentée par Nathalie

Aquagym

Fathi, a encore prolongé son arrêt de travail le 25 avril, jusqu'à fin juin. Anthony n'est plus disponible pour le remplacer en raison d'une formation. Fathi nous a trouvé une nouvelle remplaçante, en la personne de Corinne GOUJON mais nous n'avons eu confirmation que le lundi suivant. J'ai donc envoyé un texto le dimanche soir aux 68 inscrits pour l'annulation du cours du lendemain.

L'instabilité est le mot clé pour résumer la saison, avec 4 intervenants (10 lundis pour Fathi, 2 pour Louis-Gabriel, 6 pour Anthony, 5 pour Corinne), des séances non assurées (2/3 pour Anthony et Corinne), et deux lundis annulés pour des raisons techniques (eau chaude du petit bassin + problème de bactéries).

Bilan de la saison : 23 lundis, 58h, 1 318 €. Au vu de la participation des 68 adhérents, le bénéfice pour la RSPG est de 1 290 €, indépendant de notre volonté.

J'ai consulté les maîtres nageurs pour savoir qui pourraient s'engager la saison prochaine :

- Fathi NEMRI ne souhaite pas s'engager pour raison médicale ;
- Louis-Gabriel DIE ne souhaite pas s'engager pour raison médicale ;
- Anthony VIOLA ne souhaite pas s'engager pour raison professionnelle ;
- Corinne GOUJON ne peut pas assurer les 3 séances ;
- Pauline AIGON ne répond pas ;
- Gaëlle LAVAT, dont j'ai eu les coordonnées par le Président du CDOS et recommandée par Michel et Jean-Charles, maîtres-nageurs municipaux, propose soit une déclaration via Profession Sport, à 25 € de l'heure, soit 62,50 €/lundi (8h-10h30), soit une intervention en qualité d'auto-entrepreneur, à 30 €/heure, soit 75 €/lundi.

J'ai consulté Profession sport, afin d'avoir une estimation des frais pour un contrat de 25 heures, rémunéré à 25 € de l'heure :

Salaires BRUT 756,25 + charges 352,02+ les frais de dossier 110,83, soit un total facturé à 1 219,10 €, et un salaire net à 594,86 € qui comprend les indemnités de fin de contrat et les congés payés.

Le coût pour la RSPG, sur la base de 32 lundis est de 2 400 € annuel pour la solution auto-entrepreneur et de 2 770 € en passant par Profession Sport.

Pour la prochaine saison, je vous propose de nous engager avec Gaëlle LAVAT, en qualité d'auto-entrepreneur. Nous pouvons maintenir la cotisation à 40 € annuel, étant rappelé que la Ville de Gap met à disposition le centre nautique de Fontreyne, à titre gratuit.

↳ Le CODIR confirme l'engagement avec Gaëlle. Un document contractuel devra être préparé pour valider l'engagement pour la saison

Les adhérents qui étaient inscrits lors de la saison 2024-2025 auront la possibilité de s'inscrire dès le mois d'août avant l'ouverture complète des inscriptions le 3 septembre.

Le 11 juin Nathalie a participé à la réunion sécurité à la piscine, animée par les maîtres nageurs

Jean-Charles et Michel Cointe. En résumé :

- Respecter l'hygiène : pas de chaussures, sandales si usage unique en piscine et passeravec dans le pédiluve, enfiler le maillot en cabine pour éviter le contact avec les habits portés à l'extérieur, laisser ses vêtements dans les casiers, prendre une douche savonnée avant d'entrer dans la piscine.

- Si accident, arrêt de l'activité. Un rappel de règles sera réalisé lors de la première séance, le 15 septembre.

Informations à publier dans notre prochaine lettre.

Le coût de location de la salle ASCEE est de 1 410 € pour le yoga, la gym, le taï-chi, l'activ'mémoire et le ping-pong. Maintient-on le coût de 10 € par adhérent ? Pour un même adhérent qui participe à plusieurs activités doit-il payer 10 € x nombre d'activités ?

↳ Oui on maintient 10 € par activité pour la location de la salle. Oui, un même adhérent qui participe à plusieurs activités doit payer 10 € par activité qu'il pratique.

Les bénéfices pourraient être redistribués dans des accessoires supplémentaires.

Yoga

Très belle saison avec le sérieux et bienveillant Simon.

Bilan : 32 lundis, 96h, 2 502 €. Au vu de la participation des 48 adhérents, le bénéfice pour la RSPG est de 26 € (hors location de salle).

Profession Sport nous facture 78,21 € par lundi matin. Nous comptons 2h de cours + 1h de préparation. Simon souhaite être payé directement, 80 € par lundi. Sachant qu'un cours collectif de yoga est d'au moins 50 € et qu'il se déplace de Saint-Firmin, son offre est correcte.

Je vous propose de reconduire Simon, mais rémunéré en qualité d'auto-entrepreneur, et de maintenir la participation des adhérents à 55 € (+ 10 € de frais de salle).

↳ Accord du comité directeur. Un document contractuel devra être préparé pour valider l'engagement pour la saison

- Simon a demandé au Président des créneaux supplémentaires pour animer des séances de méditation.

↳ N'ayant pas de créneaux supplémentaires, cela n'est pas possible. Par ailleurs, le comité directeur ne souhaite pas prendre du temps sur les cours de yoga pour la méditation.

Gym

Bilan : 33 vendredis, 99h, 2 581 € (+ 111 € de frais de dossier de Profession Sport ?). Au vu de la participation des 49 adhérents, le bénéfice pour la RSPG est de 3 € (hors frais de location de salle).

Je vous propose de reconduire Christiane dans les mêmes conditions et de maintenir la participation des adhérents à 55 € (+ 10 € de location de salle).

↳ Accord du comité directeur. Contrat à renouveler avec l'association GES sport 05 pour la mise à disposition de Christiane pour la nouvelle saison.

Activ'mémoire : Cathy G m'a fait savoir qu'il n'y a rien à signaler. 48 inscrits. L'année s'est terminée autour du verre de l'amitié. Trois groupes toujours motivés et très agréables à animer. Martine, la nouvelle animatrice, a trouvé sa place et est appréciée de tous.

Taï-chi : 45 participants. S'agissant du lecteur CD, il n'a pour l'instant rien trouvé de satisfaisant.

3-5 Commission sports d'opposition, présentée par Jean-François et Catherine D

- Tennis de table : 60 adhérents

Bonne saison, clôturée hier.

La RSPG a reçu une éventuelle proposition de la part du club du tennis de table de Gap, de participer à des créneaux Club, au gymnase Lafaille, les mardis soir, jeudis soir et samedis matin. Notre club ayant un créneau au gymnase centre les jeudis de 18h à 20h, il serait opportun de ne

pas le dépouiller et donc de décliner au moins cette invitation du jeudi soir. Pour le reste nous verrons à la rentrée de septembre, en fonction aussi des modalités d'accueil.

Deux nouvelles personnes se présentent pour être animatrices : Philippe Provensal et Alain Gilly.

↳ Le comité directeur, s'il valide ces personnes, les inscrira auprès du référent formation du CODERS dans le cursus de formation de la saison 2025-2026.

Le CDOS dans le cadre de la mission « santé vous sport », notamment en milieu carcéral, souhaite organiser des rencontres de tennis de table au centre pénitencier de Gap.

↳ Jean-François et Joël vont participer à une réunion sur le sujet le 4 juillet, au CDOS.

- Pickeball : deux nouvelles personnes se présentent pour être animatrices : Yves Zerbato et Frank Morel

↳ Le comité directeur, s'il valide ces personnes, les inscrira auprès du référent formation du CODERS dans le cursus de formation de la saison 2025-2026.

3-6 Commission séjours sportifs, présentée par Gérard

Les quatre prochains séjours de la saison 2024-2025 auront lieu à Montgenèvre, dans le Val d'Aoste, à Hyères et à Maisod, dans le Jura pour le groupe VTT, avec un taux de participation à 100 %.

Les règles de séjours sont dans la rubrique « information ». Ces règles ne sont pas visibles sur le site. Il serait souhaitable de les rappeler lors des inscriptions.

↳ Faire lien avec les séjours sportifs.

Une réunion a eu lieu le 18 avril, notamment pour la programmation des séjours 2026 :

- Hervé, ski & raquettes & Sdf 5-9 janvier (4 nuitées), à Montgenèvre, 40 places, coût estimé : 258 € (1/2 pension).

- Catherine D, ski de fond fin janvier (4 nuitées) à Bessans, 8 places, coût estimé : 220 € (1/2 pension).

- Gérard/Bernard, raquettes (niveau B), 4-5 février (2 nuitées), à Cervières (Hameau du Laus), 15 places, coût estimé : 140 € (1/2 pension).

- Gérard/Sylvie, raquettes (niveau B), mars (2 nuitées), à Vallée étroite, 15 places, coût estimé : 150 € (pension complète).

- Claudine/Gérard, ski alpin (3 nuitées), l'Alpe d'Huez, lieu et durée à l'étude, 15 places.

- Gérard/Catherine D, pédestre (niveau B), fin juin (2 nuitées), à Cervières, 15 places, coût estimé : 140 € (pension complète).

- Hervé, VTTAE, début juillet : Gréoux-les-Bains.

- Bobo/Bernard, pédestre (niveau B/C), 20-25 juillet (5 nuitées), Prali (Italie), 40 places coût estimé : 800 € (pension complète).

- Catherine D, pédestre (niveau A), fin septembre (3 nuitées), Maljasset, 12 places, coût estimé : 165 € (1/2 pension).

- Bobo/Henri, pédestre (niveau cool), fin septembre (5 nuitées), Apt 25 places, coût estimé : 172 € (pension complète).

- Gérard/Bernard, pédestre (niveau B), début octobre (2 nuitées), massif des Cerces, 15 places, coût estimé : 150 € (pension complète).

↳ Ces séjours sont validés en comité directeur.

3-7 Commission des animateurs

Fabio vous prie de bien vouloir l'excuser, en déplacement dans le sud pour des obsèques.

Il demande d'arrêter une date pour la journée des animateurs et membres du CA, en octobre (sauf du 24 au 26).

↳ Pas utile de faire une journée, en sus de celle du CODERS en septembre. Par ailleurs, il y a des séjours, et on n'a pas de programme de la journée.

Notre club prendra en charge la cote part financière des animateurs et des membres du CODIR pour la journée du CODERS.

Susciter l'envie à nos adhérents de devenir animateur. Susciter des vocations. Repérer des gens capables de l'être.

Henri ajoute qu'il serait souhaitable qu'il y ait des responsables d'activités pédestres à cette commission.

3-8 Commission loisirs, fêtes, présentée par Simone

- Sortie prévue aux Baux de Provence, en car, avec visite des carrières de lumières, du château et temps libre, programmée le 3 novembre. Pique nique sortie des sacs. Reste 3 places.

- Repas de la RSPG dans la salle polyvalente de Manse, le mercredi 10 décembre.

4-Préparation de la saison 2025-2026

4-1 Les webinaires FFR360

5 webinaires ont été proposés par la fédération sur le logiciel FFRS360. Selon leurs missions, Henri, Cathy D et Nathalie ont participé à ces formations.

4-2 Paramétrage FFRS360, inscriptions, dates

Paramétrage pour les clubs, dans ffrs360 pour la nouvelle saison, à partir de demain. Courant juillet Henri et Cathy D vont le faire pour le club, en mettant à jour les critères de gestion et les activités du club.

Le CODERS doit aussi paramétrer sa part financière.

Renouvellement des licences par internet, à partir du 18 août, 20 et 27 août au local pour ceux qui n'ont pas les moyens informatiques, et pour tous, renouvellement et nouveaux adhérents, à partir du 1^{er} septembre par internet, les 3, 10 et 17 septembre, dans la salle du rez-de-chaussée de la salle Dum'Art.

5 - AG de la FFRS du 23 mai 2025

- Modification du règlement fédéral → plus d'obligation de fournir un certificat médical.
- Retrouver l'équilibre financier → augmentation de la fédération de 2 € de la licence.
- Clarifier le parcours financier pour la mandature → possibilité d'augmenter au maximum de 2 €, par année, pour les quatre prochaines années.

6 - Point sur la situation financière du club, présentée par Camille

Subvention de la Mairie de 839 € et une subvention du Département de 500 €.

Au 1^{er} septembre 2024 → 26 429,76 € (compte courant 8 917,26 + livret A 17 512,50)

Au 31 mai 2025 → 53 162,89 € (compte courant 25 125,01 + livret A 28 037,88)

Dépenses prévisionnelles : 12 000 Val d'Aoste, 1 000 € Hyères, 1 100 € GESL, 1 000 € annulation séjour

Résultat prévisionnel → 38 062 €

Excédent en raison de rentrée exceptionnelle, décidée par le CODERS.

Camille justifie chaque ligne des extraits de compte par un document. Aussi est-il nécessaire de lui faire parvenir les justificatifs, surtout pour les annulations des séjours ; si assurance, numéro de sinistre, nom prénom de l'adhérent et nom du séjour.

↳ Proposer des projets à destination de l'ensemble des adhérents.

7 - Questions diverses

- La sécurité en montagne, réunion d'information destinée à tous les adhérents, animée par Henri MEVOLHON : lundi 13 octobre 14-16h.

- Avant l'AG du CODERS, conformément à la décision prise lors de notre dernière AG le comité directeur doit décider si on reste à la FFRS la saison prochaine ?

Ce groupe, composé de : H Cirera, C Denis, C Galli, JF Monnet, C Neuville, G Varin, se réunira le vendredi 8 août afin de présenter une proposition au prochain CODIR du club.

- CDOS : le CODERS a cotisé à hauteur de 409,50 € pour cette saison.

Cf dernière lettre d'information : présentation du CDOS, atelier *wendo*, les commissions ouvertes à tous licenciés.

Nathalie est secrétaire générale, Commission sport-santé (programme à présenter lors d'un prochain CA).

Carte interactive des événements sportifs.

Elle a participé le 22 juin à la journée sport-santé, en qualité d'élue au CDOS, organisée par la CC du Sisteronais-Buëch. Elle a rencontré des représentants régionaux du Sport en Milieu Rural, structure qui propose une cotisation de 12,50 €, tout compris.

↳ Prochain comité directeur 22 août à 14h, afin d'organiser les inscriptions.

La séance est levée à 18h.

Président de séance
Henri CIRERA

Secrétaire de séance
Nathalie GAULTIER